

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que les membres du conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 20 janvier 2021 à 19h50**, adopté un règlement « **Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2021** ».

Ce règlement porte le numéro 2021-01. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce vendredi vingt-deuxième (22^e) jour du mois de janvier 2021.



**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**